

ACCUEIL DES ENFANTS DE 2 ANS

(ou TPS « Toute-Petite Section »)

1) Les conditions de cet accueil à l'école Notre-Dame

L'accueil des TPS (élèves de 2 ans) dans une école maternelle nécessite une attention particulière et des points de vigilance. La réussite de la scolarisation de ces jeunes enfants passe par une prise en compte du développement psychoaffectif du « Tout-petit », de sa capacité encore fragile à s'adapter et à s'intégrer dans un groupe-classe, de sa résistance physique...

Pour favoriser cette prise en charge, l'équipe enseignante de l'école Notre-Dame a défini les modalités de l'accueil des TPS :

- la scolarisation de ces jeunes élèves s'effectuera dès la rentrée scolaire, de **manière régulière**. Il n'y aura pas de rentrée différée, ni en janvier, ni à Pâques... Seul le retard dans l'acquisition de la propreté pourra autoriser un décalage de l'arrivée de l'enfant à l'école.

- pour que cette scolarisation démarre dans de bonnes conditions, l'enfant **pourra commencer par ne venir que deux matinées par semaine à l'école** (préconisation de l'équipe enseignante). En fonction de l'adaptation de l'enfant au groupe-classe et des observations de l'enseignante, ce rythme pourra être augmenté après les vacances de la Toussaint. L'objectif est qu'en janvier tous les TPS puissent venir chaque matin à l'école.

NB : L'enfant pourra être accueilli tous les matins, dès la rentrée, si les familles le demandent.

- A partir de ses 3 ans révolus, l'enfant de TPS pourra être accueilli l'après-midi également.

- le périscolaire pourra accueillir les enfants de TPS à partir de leur troisième anniversaire.

2) L'inscription des enfants de 2 ans

Seul un petit groupe de 5 ou 6 enfants de TPS sera intégré dans la classe des PS à la rentrée 2017. Les demandes seront sans doute nombreuses cette année encore. Pour cette raison, la priorité sera accordée aux enfants nés en début d'année.

Les autres demandes d'inscription seront mises dans un premier temps sur une liste d'attente. Cette liste sera close fin mars, début avril. En fonction du nombre de PS inscrits, une réponse sera apportée aux familles au mois de mai.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-joint.

Cordialement,

Les enseignantes de Maternelle, le directeur, Christian HERBERT

.....✂.....

M. Mme

ont pris connaissance de la circulaire « l'accueil des enfants de 2 ans ».

signature du père

signature de la mère